

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt le quatorze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 08 octobre 2020

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoint), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD, (conseillers municipaux). Fabrice DANNA prenant part au Conseil en cours de séance, Noël CASTE quittant le Conseil en cours de séance.

Absents excusés : Fabrice DANNA (pouvoir à Chantal PEGOUD jusqu'à 20^h47), Noël CASTE (pouvoir à Georges GRANGE à partir de 19^h45).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures en remerciant les Conseillers de leur présence ainsi que le public présent.

Préambule

Le Maire liste à l'Assemblée les événements passés depuis la précédente séance du 09 septembre en commençant par la visite de l'ensemble foncier de la Bruyère par les conseillers le 11 septembre, suivie de la rencontre du Maire avec Monsieur GUILLAUME de la société CIRCET pour le projet de tracé de la fibre. Le 21 septembre, notre agent administratif a suivi la formation à l'utilisation du nouveau logiciel de gestion des droits des sols SIG intégrant le PLUi.

Concernant les diverses instances, le 24 septembre a eu lieu l'élection du Président du SIEGA dont Chantal PEGOUD a accepté un des postes de vice-président, le 27 septembre la commission urbanisme s'est réunie, le 02 octobre l'assemblée générale de l'association ADMR s'est déroulée à Chimilin, le 06 octobre s'est réuni à Grenoble le comité de pilotage « Isère Attractivité » pour le projet du lac et à Romagnieu la première commission du personnel.

Le 07 octobre Monsieur DUMONT a été reçu en sa qualité de prestataire de service pour l'égouttage des abords de la voirie pour faire le point sur certains points à rectifier.

Le Maire transmet à l'Assemblée les remerciements de Monsieur CHATAIN Patrick, ancien conseiller municipal, pour les témoignages d'amitié et les condoléances reçues suite au décès de son papa, Monsieur Henri CHATAIN, notre porte-drapeau, qui restera une figure locale très appréciée et regrettée. La commune avait fait faire une gerbe de fleurs.

Au niveau des ressources humaines, ce mois de septembre a été particulièrement chargé avec des absences et recrutements qui seront détaillés au cours de la séance.

Le 10 octobre s'est déroulée la célébration d'un mariage dont la cérémonie religieuse et les festivités ont été décalées en raison du contexte sanitaire.

Pour revenir sur ce contexte sanitaire, le Maire précise que les salles ERP sont désormais fermées (sauf celles de type L qui peuvent accueillir un maximum de 30 personnes), les locations de salles ne sont donc plus possibles et les débits de boissons ne sont plus autorisés au-delà de 20h. Aurélie BLAUD demande la limitation en extérieur, le Maire répond que sur l'espace public les rassemblements sont limités à 10 personnes.

Avant de passer au déroulé de l'ordre du jour, le Maire précise le besoin d'ajouter 3 points à l'ordre du jour pour décider de l'annulation de certaines créances, de valider le contrat

complémentaire du prestataire de service HEPS pour le nettoyage des écoles et la communication de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine de méthanisation sur Aoste. Aucune objection n'étant manifestée, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

MAPA Réfection de la cantine : Validation de l'APS (délibération 2020-061)

Le Maire rappelle l'étude de faisabilité validée précédemment pour le projet de réfection de la cantine dans le cadre du plan école. Lors de la réunion avec le Maître d'œuvre SIRADEX en août, la question de l'isolation par l'extérieur a été soulevée et celui-ci a donc intégré cette donnée dans l'Avant-Projet Sommaire représentant une majoration du coût des travaux de 48 660,01^{€HT}, le projet global est donc ainsi modifié pour être porté à un coût définitif global de 273 191,31^{€HT}

Aurélie BLAUD s'étonne d'un tel impact financier, Bernard PIERRE précise que l'isolation par l'extérieur permet que la façade soit refaite en même temps. Pierre GOLDIN rappelle que les subventions seront plus importantes s'agissant d'amélioration thermique. Céline REVOL rebondit sur ce point en précisant que le plan de financement a été repris en conséquence en ajoutant un financeur supplémentaire, la Région pour aboutir au Plan de financement définitif suivant ainsi soumis à l'Assemblée :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Subventions prévues	Taux	Montant
Réfection de l'espace restauration	157 698,37 ^{€HT}	État (DETR)	25%	68 298 [€]
Agrandissement du préau	20 665,00 ^{€HT}	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9%	24 587 [€]
Réfection du bloc sanitaire	46 167,93 ^{€HT}	Département Isère	46%	125 999 [€]
Isolation par l'extérieur	48 660,01 ^{€HT}	Autofinancement de la commune	20%	54 307,31 [€]
TOTAL	273 191,31^{€HT}	TOTAL	100%	273 191,31[€]

Régine COMBE soulève la problématique de l'autorisation d'urbanisme dont le dossier a été présenté en commission avec une incertitude sur la surface du préau à créer. Céline REVOL précise en effet que le projet prévoit la création d'un préau de 43,7m² en plus du sanitaire mais que le permis a été rejeté car devait être revêtu du visa d'un architecte. Le préau sera donc réduit à 39,9m² pour échapper à cette contrainte. Nathalie MORETTI suggère un habillage en bois, Bernard TRILLAT attire l'attention sur le vieillissement de ce matériau dans le temps.

Le Maire demande donc au Conseil son approbation pour la modification du projet global et le plan de financement présenté.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification du projet global de réfection de la cantine avec isolation du bâtiment par l'extérieur, valide le montant global du projet ainsi rectifié pour un total hors taxes de 273 191,31€, approuve le plan de financement correspondant présenté ci-dessus et charge le Maire des formalités liées à ce marché public et de solliciter les subventions auprès des financeurs concernés.

MAPA Réfection de la cantine : Diagnostics obligatoires (délibération 2020-062)

Le Maire présente au Conseil le devis pour la réalisation des diagnostics obligatoires avant travaux (amiante et plomb) pour la réfection de la cantine et, pour gagner du temps, celui pour la réalisation des diagnostics pour l'ensemble foncier de la Bruyère.

La société ATP Expertises de Belley (01) a estimé le besoin de prélèvement à 3 sondages pour chaque ensemble foncier pour établir ces devis qui s'élèvent chacun à 632^{€HT} (758,40^{€TTC}).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve le devis de l'entreprise ATP Expertises pour les diagnostics obligatoires de la cantine avant travaux pour la somme totale et forfaitaire de 632^{€HT} (758,40^{€TTC}), Approuve le devis de l'entreprise ATP Expertises pour les diagnostics obligatoires de l'ensemble foncier de la Bruyère avant la vente pour la somme totale et forfaitaire de 632^{€HT} (758,40^{€TTC}), Charge le Maire des formalités liées à ces décisions.

Devenir de l'ancienne école de la Bruyère (délibération 2020-063)

Le Maire rappelle que suite au précédent conseil, avait été demandé une visite du site de l'ancienne école de la Bruyère afin de se positionner plus sereinement sur le devenir de cet ensemble foncier. Céline REVOL rappelle que les options étaient la vente ou la conservation mais sous réserve de définir un projet, en sachant que ce bâtiment est utilisé par l'association Entraide internationale à titre gratuit et que c'est aussi une problématique du devenir de l'ancienne école.

Aurélien BLAUD fait part de son sentiment de regret de voir partir ce bâtiment composé de 2 grandes et belles pièces qui pourraient être aménagées en centre de loisirs pour les enfants pour les vacances, tout en ayant conscience de la problématique du manque de place pour se garer et de l'importance des travaux que cela représente. Céline REVOL répond que les centres de loisirs ne sont pas de compétence communale mais intercommunale et ajoute que la localisation excentrée rend peut pertinent ce type de projet.

Nathalie MORETTI demande si l'association entraide est intéressée pour se porter acquéreur, Céline REVOL répond que la question est de savoir déjà si l'on veut vendre et si c'est le cas, bien entendu la priorité leur sera donnée.

Noël CASTE attire l'attention sur le locataire en place à ne pas oublier, et tient à préciser que cela mériterait de prendre le temps de la réflexion avec des idées variées pouvant être envisagées (musée, logements sociaux, ...). Céline REVOL répond que cela représente beaucoup de travaux pour un ensemble dont la situation n'est pas stratégique. Noël CASTE répond que la Chapelle tout comme l'étang aux nénuphars sont de même décentrés et que cela n'enlève en rien l'intérêt au patrimoine et l'attractivité qu'ils représentent.

Pierre GOLDIN partage cet avis du fort potentiel que cet ensemble représente, mais dont la prise en charge relèverait plutôt d'un investisseur pour du locatif et non de la commune qui n'a pas vocation à être promoteur.

Régine COMBE rappelle que l'association occupante est l'image de ce lieu et, à ce titre, se rangerait plus pour une conservation pour que l'association soit maintenue dans les lieux, ou, en cas de vente, qu'il soit prévu que ce bien leur soit réservé. Céline REVOL confirme qu'en cas de vente, ils seraient prioritaires, ou du moins, ils seraient informés du prix de vente. Celle-ci rappelle à l'Assemblée que l'estimation du service des domaines s'élève, pour l'ensemble foncier, à 130 000€ et précise qu'il serait raisonnable de leur laisser jusqu'à la fin de l'année pour se positionner.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à la Majorité (2 voix contre, zéro abstention, 17 pour), Décide la cession de l'ensemble foncier de l'ancienne école du hameau de la Bruyère conformément à l'avis des domaines en date du 24 juillet 2020, Charge Madame le Maire des modalités liées à la présente décision.

Le Maire précise qu'un courrier sera adressé à l'entraide pour leur faire part de ces 2 décisions, celle de vendre le bien et celle de leur donner la priorité d'achat.

Noël CASTE ayant prévenu qu'il devait s'absenter, il quitte la séance à 19h45 en laissant son pouvoir à Georges GRANGE, portant ainsi le nombre de conseiller à 17 présents, 19 votants.

RH : Recrutements renfort administratif et périscolaire (délibération 2020-064)

Avant de rentrer dans le détail de ces recrutements, le Maire donne lecture du compte-rendu de la 1^{ère} commission du personnel qui a été très constructive, en commençant par expliquer que dans le contexte du COVID, un courrier a été remis à chaque agent pour leur proposer de faire part de leurs demandes ou remarques. 8 agents ont répondu et la commission en a pris connaissance.

Le Maire rappelle que notre secrétaire générale avait fait part de son projet de mobilité, suite à cette annonce, il a été décidé de procéder à une procédure de recrutement. 2 CV ont été retenus dans ce cadre et les 2 personnes ont eu un entretien dont une par téléphone. La problématique de ne pas avoir encore de date officielle de départ empêche de finaliser ce recrutement, ce dossier reste donc en suspend en sachant que le calendrier comptable est chargé au regard des opérations de fin d'année et de la préparation du budget en début d'année. Ceci étant, on continue à travailler et avancer dans une bonne ambiance, le travail se fait donc sans soucis.

Concernant notre renfort administratif en passe d'être nommée fonctionnaire-stagiaire, celle-ci a eu un souci de santé, elle est en arrêt depuis le 15 septembre. Le Maire fait part de son inquiétude pour la formation payante précédemment décidée qu'elle devait suivre. Le Maire a eu un entretien téléphonique avec celle-ci, elle ne souhaite pas suivre cette formation et plus globalement, elle ne souhaite pas continuer au-delà de son contrat actuel dont l'échéance est au 31 octobre 2020. Pour pallier à ce besoin, le Maire a recruté un nouveau renfort administratif depuis jeudi dernier sous la forme d'un contrat aidé d'un an. Un point sera fait avec elle jeudi matin pour lui repréciser les conditions puisque le salaire (SMIC) ne semble pas lui convenir et voir si elle répond aux attentes en termes du rendu de travail qui reste à évaluer.

Entre temps, un de nos renforts périscolaires a eu un accident du travail, un recrutement supplémentaire a donc dû se faire en urgence pour pallier à cette absence en complément d'une intervention supplémentaire de la société HEPS pour le ménage aux écoles.

Le service technique a de même été abordé lors de cette commission du personnel en informant ou rappelant que notre agent technique principal bénéficie d'une convention SDIS-Employeur, permettant que les interventions sur le temps de travail soient indemnisées à la commune et non à l'agent en échange du maintien de son salaire. Un suivi assidu de ces indemnisations a été mis en place et le rattrapage des sommes dues par le SDIS a été régularisé. Le Maire précise que notre secrétaire générale est de même pompier-volontaire mais non liée par une convention, en effet, d'un commun accord employeur-agent, les heures faites en plus (réunions) sont récupérées lors des interventions.

Le Maire a de même, informé la commission que 2 agents (un technique et un périscolaire) sont fonctionnaires stagiaires et vont être nommés prochainement titulaires, il leur restera à suivre la formation obligatoire d'intégration.

Nous avons de même un apprenti BP paysage qui est travailleur mais le Maire regrette cependant que les devoirs qu'elle lui a confié ne sont pas rendus malgré les nombreuses relances, mais qu'il n'y a pas de possibilité de le sanctionner pour cela, ce qui est d'autant plus regrettable que l'idée est de l'aider à s'améliorer, donc étant démunis par rapport à cette situation, il n'est que possible de constater qu'il reste dans son confort mais c'est dommage.

Le recensement de la population a de même été abordé puisque lors du prochain conseil il faudra déterminer le nombre d'agent et la somme allouée à cet effet. Régine COMBE précise que le 10 novembre a lieu une réunion avec l'INSEE en mairie pour organiser tout cela.

Chantal PEGOUD poursuit en expliquant que pour faire face aux effectifs nombreux des enfants en périscolaire, dont la garderie du jeudi soir est impactée par l'activité USEP de fin de journée, il convient de faire appel à un 3^{ème} renfort périscolaire puisque les pointages font état de plus de 50 enfants ce qui n'est pas gérable à 2. Elle demande donc au Conseil la validation d'un poste non-permanent à temps non-complet à raison de 1h½ par jeudi scolaire jusqu'au 18 décembre inclus (salaire minimum d'agent technique).

Aurélien BLAUD demande qui gère les absences et remplacement des maîtresses, le Maire répond que c'est de la compétence de l'Éducation Nationale.

Entendu l'exposé du Maire et de la 1^{ère} Adjointe, le Conseil, à l'unanimité, Approuve la création d'un CDD de droit privé en contrat aidé d'un an à compter du 08 octobre 2020 pour le poste de renfort administratif, Décide de recourir à un CDD de droit public pour renfort périscolaire à la garderie du jeudi soir par la création d'un poste non-permanent à temps non-complet à raison d'1h½ par jeudi scolaire jusqu'au 18 décembre inclus dont la rémunération est basée sur l'indice minimum d'adjoint technique, charge Madame le Maire ou sa 1^{ère} adjointe des formalités liées à ces décisions.

RH : Prime de fin d'année (délibération 2020-065)

Le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande collective des agents demandant un 13^{ème} mois, demande reçue avant le 24 septembre, les lettres des agents ont été lues à la commission. Cette dernière, après avis de la commission, propose de revaloriser la prime de fin d'année de 100€ net (actuellement 1 100€) en appliquant un prorata au temps de travail uniquement pour les agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires). Concernant le cuisinier, prestataire de service, et afin de le remercier de son implication, la commission propose un bonus sous forme de chèque CADHOC d'un montant de 250 euros.

Régine COMBE s'interroge sur la satisfaction des agents à cette décision, le Maire répond que c'est la décision de la commission qui fait suite à beaucoup d'échanges et de réflexions.

Le Maire précise de même que les agents périscolaires bénéficient d'un repas par jour pris en charge par la commune, et, pour compenser cet avantage, les autres agents ont 18 titres-restaurant d'une valeur de 7,50€ dont 60% pris en charge par la commune.

Le Maire conclut en réaffirmant que, depuis 2017, le maître-mot est l'équité, la commission a donc travaillé dans ce sens.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de porter la prime de fin d'année à destination des agents fonctionnaires (stagiaires ou titulaires), à 1 200€ net, Dit que cette prime sera versée avec le salaire de novembre, et charge Madame le Maire des modalités liées à cette décision.

RH : Revalorisation du RIFSEEP (délibération 2020-066)

Le Maire rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) est composé d'une part fixe (l'IFSE) uniquement liée aux fonctions, et d'une part variable (le CIA) liée à la qualité professionnelle de l'agent. Ce RIFSEEP est découpé en 6 groupes (Direction, Coordination, et Exécution). La particularité de la mise en place de ce RIFSEEP a été de reprendre les indemnités qu'avaient précédemment certains agents. Il a donc été nécessaire de procéder à un découpage en 6 groupes pour lesquels, la commission a décidé d'augmenter la base de la part fixe de 20€ brut mensuel. Le détail de l'IFSE ainsi rectifié est présenté comme suit :

Grp	Fonction	Critère 1 encadrement / Coordination	critère 2 Technicité / Expertise	Critère 3 Sujétions particulières, exposition	IFSE /mois
1	Direction Générale	encadrement des services communaux / relations entre le Maire et les agents	Management / maîtrise outil informatique / veille juridique / sécurisation des actes administratifs / gestion budgétaire	gestion des événements imprévus / horaires disponibilité (réunions) / Exposition risques psychosociaux	690 €
2	Coordination de service	coordination d'un service	gestion d'une équipe / responsabilité et connaissances liées aux fonctions (HACCP, CACES, Certiphyto, Prévention risques professionnels, EPI)	horaires disponibilité (intempéries, renfort accroissement activité) / contraintes (mécaniques, thermiques, bruit, psychosociaux, intempéries...)	210 €
3	Accueil du public	fonctions d'exécution	maîtrise réglementation liée au poste (État-Civil, élections, urbanisme, actes administratifs...) / Maîtrise outil informatique / Capacité rédactionnelles	horaires disponibilité (scrutins électoraux, remplacement prise de notes conseils municipaux) / Exposition risques psychosociaux	160 €
4	ATSEM	fonctions d'exécution	savoir-faire gestion petite enfance	contraintes (bruit/posture)	100 €
5	Agents techniques	fonctions d'exécution	connaissance et application réglementation liée au poste (sécurité, EPI, produits d'entretien et de traitement)	contraintes (mécaniques, thermiques, bruit, psychosociaux, intempéries ...)	100 €
6	Coordination bénévoles	Coordination d'un service	Gestion d'une équipe de bénévoles	contraintes (bruit/posture/psychosociales)	260 €

La commission a décidé d'introduire une nouveauté avec l'octroi d'une bonification de l'IFSE de 20€/mois supplémentaires pour la réussite d'un concours d'accès à un grade supérieur ou accès à ce grade par promotion interne.

Concernant la part variable, celle-ci découle de l'entretien professionnel de fin d'année dont l'évaluation de l'agent se base sur une liste de 6 à 10 critères selon les agents, avec un nombre de points à attribuer (minimum 3 points, maximum 5 points). Le Maire présente ainsi les critères d'évaluation :

La valeur du point avaient été fixée selon le groupe d'appartenance (de 1^{er} 50 à 2^e le point). La commission a de même, décidé de revaloriser le point à la valeur unique de 2^e 50 le point pour tous.

Yves DURET demande si le RIFSEEP est pris en compte pour le calcul de la retraite, il est répondu que non.

critères d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir	groupes concernés
Cohésion, communication, esprit d'équipe et d'initiative, amabilité	1, 2, 3, 4, 5, 6
Assiduité, Présentéisme, ponctualité	1, 2, 3, 4, 5, 6
Planification des congés	1, 2, 3
Discrétion, neutralité	1, 2, 3, 4, 5, 6
motivation, adaptabilité à la situation	1, 2, 3, 4, 5, 6
Encadrement, Ressources Humaines	1, 2, 6
Évolution des compétences	1, 2, 3, 4, 5, 6
Polyvalence	1, 2, 3, 4, 5, 6
Contraintes	1, 2, 6
Recherche de subventions	1

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de revaloriser le RIFSEEP par une augmentation de la part fixe IFSE de 20€ mensuel par groupe, Dit que cette valeur sera majorée de 20€ supplémentaires en cas de réussite à un concours d'accès à un grade supérieur ou accès à ce grade par promotion interne, Décide que la valeur du point de critère du CIA est revalorisée à 2^e 50 pour tous, Charge Madame le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe, des modalités d'exécution des présentes décisions.

Travaux du cimetière

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que les travaux de réfection du jardin du souvenir au cimetière du centre-bourg ne sont pas encore terminés, qu'ils nécessitent de revoir avec l'entreprise la partie achevée qui ne donne pas satisfaction pour y remédier pour un achèvement d'ici la Toussaint. Les agents techniques ont réparti 12 tonnes de gravier dans les allées.

Régine COMBE revient sur le manque d'identification de la localisation de ce jardin du souvenir. Le Maire présente alors le croquis fait par notre agent technique principal pour une plaque en fer vieillie avec dessin d'un arbre et d'oiseaux et inscription « jardin du souvenir » en lettres percées. Le projet est en cours de finalisation pour répondre justement à ce besoin d'identification de ce lieu de recueillement.

Bernard TRILLAT précise que le nom des personnes dont les cendres ont été déplacées dans le cadre de ces travaux, sera inscrits sur le cylindre en marbre rose prévu.

Chantal PEGOUD précise que 2020 est la 3^{ème} année de procédure de reprises de concession, que la commission va se réunir pour faire le constat par photos avant et après la Toussaint, ce qui permettra de finaliser cette procédure. Elle précise qu'une trentaine de tombes restent concernées. Ces espaces funéraires seront alors remis en état, des devis seront alors présentés au Conseil, pour ensuite être remis en vente.

Travaux de voirie (délibération 2020-067)

Bernard TRILLAT informe le Conseil d'une doléance d'une famille concernant la dangerosité supposée du carrefour de la Bruyère et du chemin des Massettes. Leur demande porte sur une amélioration de la signalétique par la pose d'un panneau signalant une intersection avec priorité à droite (panneau sans support chiffré à 47,76^{€HT}) et de 2 balises (29,08^{€HT} l'unité).

Georges GRANGE rappelle qu'en dehors de l'agglomération, une voie communale ne peut pas être prioritaire sur une départementale (exemple chemin du triangle débouchant sur la route de Pont)

Une autre demande porte sur l'impasse de la Rivoirette pour la pose d'un panneau de « voie sans issue » à hauteur de la plaque de rue mentionnant l'impasse car celle-ci ne suffit pas à dissuader les usagers de s'insérer dans cette impasse et l'impossibilité de faire demi-tour créant des nuisances. Le panneau seul (sans support qui lui est chiffré à 73,91^{€HT} l'unité) est estimé à 53,66^{€HT}.

Une demande similaire a été reçue pour l'impasse du Puit au motif que beaucoup de motos et quads sortent du bois pour emprunter cette impasse pour revenir sur la voie communale. La demande porterait sur un panneau triangulaire signalant une circulation à double sens pour les avertir du danger. Céline REVOL explique qu'il est compliqué de répondre à cette demande car beaucoup de chemins et d'impasses sont concernés par cette problématique, néanmoins la réflexion d'une autre solution est en cours.

Georges GRANGE fait part d'un courrier qui lui a été remis par des riverains de l'impasse du petit pré pour demander la pose d'un miroir de circulation pour sécuriser la sortie de cette impasse lors des cultures qui empêchent la visibilité. Le Maire répond que s'agissant d'une départementale, c'est au Département de répondre, mais en tout état de cause, la politique de la commune est et à toujours été d'accepter la pose de ce type de miroir sans pour autant apporter en prendre la charge financière.

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, décide l'acquisition et la pose de signalisation verticale au niveau de l'intersection des chemin de la Bruyère et des Massettes signalant la priorité à droite avec balises ; décide, à la Majorité (16 voix pour) de la pose d'un panneau de voie sans issue au niveau de l'impasse de la Rivoirette ; Rejette la demande de signalisation d'une voie de circulation à double sens au niveau de l'impasse du Puit ; Valide pour cela le devis de l'entreprise Signature pour un montant total de 442,53^{€HT} (531,04^{€TTC}) ; Charge Madame le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à ces décisions.

Fabrice DANNA prend part à la séance à 20h47 portant l'Assemblée à 18 conseillers présents (19 votants).

Acquisition d'un nouveau poteau incendie quartier Borgeron (délibération 2020-068)

Le Maire donne ensuite lecture d'un devis établi par le Syndicat des Eaux des Abrets en Dauphiné pour la création d'un nouveau point de défense incendie par la pose d'un poteau incendie au quartier Borgeron, en précisant que la conduite d'eau a été installée cet été pour relier le réseau au captage de Chimilin. Il s'agit donc d'une opportunité de mettre en place une défense incendie en face de l'impasse de la Rivoirette puisqu'actuellement, le seul point de défense incendie pour ce quartier, se trouve au niveau du bas du chemin des Molasses.

Bernard PIERRE trouve dommage le manque d'anticipation qui aurait permis de faire ces travaux en même temps que les travaux d'adduction du réseau d'eau potable. Il précise de même que le chiffrage présenté concerne la modification du réseau d'eau potable pour en faire ressortir un accès avec regard (traversée de route, T, vanne) et la pose du poteau qui leur sera fourni (SUEZ étant les mieux placés au niveau tarifaire pour obtenir ce poteau). Les travaux sont donc estimés à 2 687,18^{€HT} (3 224,64^{€TTC}) pour l'adduction d'eau potable et de 462,51^{€HT} (555,02^{€TTC}) pour la fourniture et pose d'une barrière de protection avec socle béton, l'ensemble par le syndicat des eaux des Abrets en Dauphiné.

Le Maire propose donc, pour gagner du temps, la validation de principe d'une somme maximale de 5000^{€HT} pour la fourniture et la pose de ce poteau incendie dont la partie concernant les travaux d'adduction et de pose de ce PEI confiées au Syndicat des Eaux des Abrets

Entendu l'exposé du Maire et du Conseiller Municipal, le Conseil, à l'unanimité, décide de créer un nouveau point de défense incendie quartier Borgeron, Dit que les devis du syndicat des Eaux des Abrets en Dauphiné sont retenus pour un montant total de 3 149,69^{€HT} (3 779,66^{€TTC}) pour la partie travaux d'adduction du réseau et pose du poteau avec barrière de protection, Dit que le poteau sera fourni en parallèle par le biais de l'entreprise SUEZ dans le respect de la somme totale du projet ainsi allouée d'un montant maximum de 5 000^{€HT} pour la totalité de l'opération, Charge Madame le Maire et Bernard PIERRE, Conseiller Municipal, des formalités liées à ces décisions.

Acquisition d'un nouveau véhicule communal type camion (délibération 2020-069)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire informe l'Assemblée que le camion communal de type IVECO a besoin d'être changé. Pour cela, il s'est rendu, avec notre agent technique principal, le jeudi 1^{er} octobre à Ruy pour voir le parc d'occasion disponible. Il est proposé un bon nombre de camion de marque Renault issus des contrats de location mais avec beaucoup de kilomètres. Une superbe occasion d'un camion de type Mercedes s'est présenté, mais il fallait se décider sous 10 jours et malheureusement il a trouvé acheteur dans un délai très court.

La visite n'a pas pour autant été vaine, puisqu'un acheteur de notre IVECO a été trouvé pour la somme de 5 000[€] sachant que ce véhicule comptabilise 111 000^{km} pour 18 ans. Le contrôle technique est à repasser. Céline REVOL précise que l'on peut vendre dans ces conditions sous réserve que l'acheteur s'engage à la contre-visite dans un délai de 2 mois suivant l'acquisition. Elle tient à souligner la chance d'avoir des agents techniques soigneux ayant permis de proposer un véhicule d'occasion à une somme tout à fait raisonnable.

Le Maire propose à l'Assemblée de voter une somme de principe pour permettre une meilleure réactivité en cas d'occasion à saisir en précisant qu'une enveloppe budgétaire a été prévue pour cela. Elle propose dans ce cadre de voter 30 000[€] et de confier cette recherche de véhicule au garage Auto-Contrôle de Romagnieu.

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, Décide l'acquisition d'un camion communal d'occasion pour un montant maximum de 30 000^{€HT}, Confie cette acquisition au garage Contrôle-Auto de Romagnieu, Décide de mettre en vente le véhicule communal de type IVECO au prix de 5 000^{€TTC}, Charge le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des modalités liées à ces décisions.

PLUi : avancement, réunions publiques

Le Maire informe les conseillers que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avance bien et que des changements de zones sont prévus avec notamment des zones constructibles qui passent en zones agricoles. Un repérage des granges a été fait pour qu'elles puissent être identifiées pour pouvoir être, dans le cadre du futur PLUi, réhabilitées en logement. 37 granges sont d'ores et déjà recensées et prises en photos par le Maire.

Le Maire informe ensuite l'Assemblée avoir reçu des VDD un retour avec avis sur les doléances qui avaient été posées sur le cahier laissé à disposition en mairie à cet effet. La commune va encore défendre certains dossiers puis une réponse officielle sera donnée à chaque personne.

Au niveau du calendrier, le Maire rappelle que la prescription du PLUi date de 2016, que ce dossier a pris du temps mais que nous arrivons à la procédure de consultation des personnes publiques associées (État, chambres consulaires (agriculture, artisanat, CCI),...) suivi d'une enquête publique qui devrait se dérouler de janvier à avril 2021 avec désignation d'un commissaire enquêteur pour recueillir les dernières doléances des concernés.

En tout état de cause, le projet de zonage devrait aboutir à quelque chose de figé en novembre, avec un objectif d'échéance d'approbation de ce PLUi Est aux alentours de juillet-septembre 2021. La principale conséquence de ce calendrier est que les demandes d'urbanisme risquent d'être, pour la plupart, figées sur cette période.

En parallèle, le Maire informe que les VDD ont fait le choix de se doter d'un système cartographique SIG, d'un coût de 50 000€, qui pourra être utilisé par les élus comme par les agents et permettra au grand public de consulter en ligne le PLUi. Notre agent d'accueil, étant, entre autre, en charge de l'urbanisme, a suivi le 1^{er} cycle de formation en septembre, un 2^{ème} cycle de formation à destination des élus est prévu par les VDD mais ne pourra accueillir que 2 personnes par commune, le Maire et sa 1^{ère} Adjointe y participeront.

Enfin, le Maire rappelle que la réunion publique sur le PLUi Est se déroulera le 3 novembre à 18h à Chimilin (sous réserve des restrictions sanitaires en constante évolution), en précisant que cette réunion n'a pas vocation à traiter uniquement les éléments concernant la commune de Romagnieu mais bien l'ensemble des communes du PLUi partie Est (16 à 17 communes).

SIAGA : écoulement des berges

Le Maire rappelle que depuis 3 ans, de nombreux signalements ont été portés à connaissance du SIAGA (Syndicat d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) concernant l'effondrement des berges au lieu-dit de la Favatière. Le Maire présente aux conseillers les photos prises récemment constatant l'évolution de cette triste situation, puisque, encore l'année dernière il restait 1^m50 de berge et qu'à présent le chemin a été emporté par les eaux. Le Maire regrette le manque de considération du SIAGA face à ce problème impactant les usagers puisque le chemin du Rafour est à présent effondré, et qui n'a apporté comme seule solution, la préconisation de déplacer ce chemin, ce qui n'est pas envisageable et n'apporte pas de réelle solution à cette problématique. Les services communaux ont donc sécurisé les abords dans l'attente d'une véritable solution.

Le Maire va donc envoyer un courrier recommandé au Président du SIAGA pour essayer de se faire entendre et de faire bouger les choses. Céline REVOL précise avoir déjà évoqué ce problème au niveau du département en rappelant qu'une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été mise en place pour justement gérer ce genre de problématique. Une copie sera donc adressée au Président du Département, Monsieur BARBIER.

Yves DURET rappelle qu'auparavant le Guiers était régulièrement dragué pour enlever tous ces graviers qui impactent la voie de ces eaux vives. Le retour de cette pratique pourrait être une solution à envisager.

Voirie : Carrefour RD82 et RD142

Le Maire fait part à l'Assemblée de signalements d'un collectif de riverains par rapport à la dangerosité du carrefour entre ces 2 départementales (route d'Aoste et route de Malatrait/Bruyère). Les riverains ont été reçus, et leur signalement de la dangerosité pour les enfants qui longent la Départementale pour se rendre à l'arrêt de bus au regard de la circulation rapide a été mise en avant.

Régine COMBE ajoute le problème de visibilité pour les gens qui déposent les déchets dans les containers.

Le Maire précise qu'une réunion avec le Département le 12 septembre a permis l'engagement de Monsieur MARRANT, Chef du service aménagement, d'organiser une réunion de travail pour envisager 2 aspects, celui de la circulation routière et celui de la sécurité des piétons pour l'arrêt de bus. A ce jour, nous n'avons pas encore de nouvelles de cette programmation de réunion.

Fabrice DANNA souligne la problématique routière sur l'ensemble de la Départementale, Bernard TRILLAT rappelle qu'une limitation de la vitesse à 70km/h est déjà en vigueur.

Le Maire précise que les riverains demandaient la création d'un passage-piétons mais cela serait encore plus dangereux pour les enfants qui se sentiraient en sécurité sur ce passage aménagé malgré la dangerosité, sachant qu'ils ne sont pas porteurs d'éléments de visibilité (des brassards haute-visibilité avaient été distribués par la commune mais n'ont pas été utilisés par les familles).

Le Maire précise qu'un listing sur l'accidentologie de ce tronçon a été demandé au SDIS pour avoir une idée précise de la dangerosité.

La solution des feux de circulation est exclue par le Département et la mise en place d'un plateau ne peut se faire qu'en agglomération, à l'image de la commune d'Aoste qui ont autofinancé ces équipements au sein de leur agglomération.

A ce jour aucune solution n'a pu être trouvée malgré la prise en compte de cette problématique par la commune. Le maire fait son possible pour obtenir cette réunion avec le Département.

Yves DURET rejoint Nathalie MORETTI pour l'absence de dégagement déplorable pour les arrêts de bus, Céline REVOL précise qu'il s'agit là d'une volonté du Département que les bus s'arrêtent sur la voie de circulation.

TE38 : point sur les dossiers en cours, réparation point d'éclairage Public (délibération 2020-070)

Le Maire rappelle que 2 poteaux ont été endommagés route de Malatrait lors d'une construction de maison et que depuis, le luminaire concerné ne permet plus le fonctionnement des illuminations festives. Un devis de réparation a été établi par le syndicat TE38 (Territoire d'Énergie de l'Isère) puisque la commune a délégué la compétence « Éclairage Public » à ce syndicat. Le reste à charge par la commune est de 697,12€

Yves DURET précise que le câble a été arraché et que cela a eu pour conséquence de débrancher le poteau en face il faut donc intervenir sur les 2 poteaux.

Fabrice DANNA rejoint Yves DURET dans un sentiment partagé de la responsabilité de l'entrepreneur qui doit en supporter les conséquences. Céline REVOL précise que le nécessaire n'avait pas été fait à cette époque et que cela dure depuis plusieurs années, il faut donc régler ce problème.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de faire réparer le luminaire endommagé route de Malatrait, Approuve pour cela le devis du syndicat TE38 avec un reste à charge de 697,12€ par la commune, charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Le Maire rappelle de même à l'Assemblée le regroupement d'achat de fourniture d'électricité par le TE38 auquel nous avons adhéré afin d'éviter de faire des appels d'offres tous les 2 ans pour choisir un fournisseur d'énergie en rappelant que nous avons déjà participé à ce groupement d'achat pour la fourniture d'électricité pour les sites supérieurs à 36kva bénéficiant du tarif jaune (groupe scolaire et base de loisirs). Dans ce cadre, le Maire informe l'Assemblée que l'entreprise ENGIE a été retenue pour les tarifs jaunes et EDF pour les tarifs bleus (inférieur à 36kva), ces 2 entreprises deviennent donc nos fournisseurs d'énergies à partir du 1^{er} janvier 2021.

Annulation de créances irrécouvrables (délibération 2020-071)

Le Maire précise qu'il s'agit de dettes de régularisation de centimes ou de factures de personnes ayant quitté la commune. Plus précisément, il s'agit de 10 créances au total dont la somme cumulée de 130,76€ concerne des factures de cantine/garderie, et 2 008,51€ concernant une entreprise ayant participé à la construction des ateliers municipaux ayant déposé le bilan sans jamais achever leur prestation, et nous devant à ce titre cette somme.

Exercice pièce	Référence de la pièce	Objet pièce	Reste à Recouvrer	Motif de la présentation
2019	R-9-6	Fact périscolaire	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015	R-2-22	Fact périscolaire	21,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-3-22	Fact périscolaire	54,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015	R-5-22	Fact périscolaire	39,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	R-4-22	Fact périscolaire	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-10-33	Fact périscolaire	3,65 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-9-29	Fact périscolaire	7,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	R-6-33	Fact périscolaire	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-155	MAPA Ateliers	2 008,51 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
2018	R-2-64	Fact périscolaire	4,00 €	RAR inférieur seuil poursuite

*RJ-LJ : Redressement Judiciaire, Liquidation Judiciaire

L'ensemble de ces créances s'élève donc à 2 139,27€ que le Maire propose de prendre en charge au titre des créances à admettre en non-valeur.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide d'admettre en non-valeur les créances exposées ci-dessus pour un montant total de 2 139,27€ qui feront l'objet d'un mandat en section de fonctionnement, Charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Usine de méthanisation d'Aoste

Le Maire porte à connaissance de l'Assemblée l'arrêté préfectoral d'enregistrement pour l'usine de méthanisation (installation classée) de la SASU « CAP VERT BIOENERGIE EXPLOITATION 3 AOSTE » suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du Préfet. Cette installation se situera dans la zone du PIDA d'Aoste (à côté de l'usine des JAMBONS D'AOSTE) et sera équipée entre autre d'une cuve d'hygiénisation, d'une plateforme de stockage du digestat solide, d'une cuve de stockage du digestat liquide, d'une unité de traitement et d'injection du biogaz, de 2 chaudières et d'une torchère. Les digestats (résidu final) seront épandus sur un peu plus de 4 000 hectares de terres agricoles répartis sur 3 départements (Ain, Isère et Savoie) en qualité d'engrais.

Bernard PIERRE demande si c'est GDF qui récupère le gaz, le Maire le confirme.

HEPS : prestation complémentaire pour ménage classes maternelles (délibération 2020-072)

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que, pour palier à l'absence momentanée du renfort périscolaire en charge, entre autre, de l'entretien ménager des classes de maternelle, celle-ci a sollicité la société HEPS qui intervient déjà au sein des écoles

élémentaires en rappelant qu'en raison des procédures sanitaires, les classes doivent être nettoyées et désinfectées tous les soirs.

La société HEPS a accepté cette prestation complémentaire à raison de 18 jours à 55€/h, soit un total de 1 1880^{€TTC} pour ce remplacement.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la prestation complémentaire de la société HEPS pour le ménage des classes de maternelles à raison de 1 188^{€TTC} pour un total de 18 jours, charge le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe des formalités liées à cette décision.

Changement d'opérateur de télécommunication (maternelle et mairie) (délibération 2020-073)

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe informe les conseillers que suite aux travaux de la société MOSAÏC pour l'installation du parc informatique en maternelle, il avait été préconisé le changement d'opérateur. Le contrat OZONE (anciennement ALSATIS) pour remplacer ORANGE a été signé la semaine dernière et représente un coût de 39,99€ par mois en accès illimité internet avec l'option de téléphonie fixe et une ligne de téléphone portable pour les maîtresse à 4 euros par mois, ce qui représente un total de 43,99^{€TTC} par mois sachant que chez le fournisseur ORANGE, nous avons un débit moindre pour un montant de 84€/mois.

Pour la mairie, le commercial d'OZONE a fait une proposition un peu plus complexe car cette modification engendrerait visiblement un besoin de changer d'équipement pour le standard téléphonique pour en prendre un chez eux en location car il n'est pas certain que notre matériel soit compatible avec la Fibre. Côté tarif, ils s'aligneraient sur ORANGE, trouvant leur tarif très compétitif. En matière de débit ascendant, ils estiment pouvoir proposer 20Mbits/s quand nous avons actuellement 1,2Mbits/s.

L'adjointe au Maire propose donc à l'Assemblée de valider le changement de prestataire de télécommunication pour les écoles en passant chez OZONE à raison de 43,99^{€TTC}/mois, pour la mairie, les modalités devant être affinées, ce point sera présenté lors d'une prochaine séance.

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe, le Conseil, à l'unanimité, approuve le contrat signé pour la prestation de téléphonie et de communication électronique à l'école maternelle pour un montant de 43,99^{€TTC}/mois auprès de la société OZONE, charge le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe des formalités liées à cette décision.

SICTOM : accord de principe pour l'installation de containers enterrés (délibération 2020-074)

Le Maire fait part au Conseil de la possibilité de mettre en place des containers enterrés ou semi-enterrés sur la commune. Pour cela, le SICTOM propose de faire réaliser une étude de faisabilité. Céline REVOL rappelle que pour ce type d'installation au lac, la commune n'avait eu que les frais de terrassement à prendre en charge représentant environ 10 000€.

Le projet se situerait sur le parking du cimetière du centre bourg. C'est donc un vote de principe que demande le Maire en précisant qu'une fois chiffré, ce projet serait soumis à l'Assemblée.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de faire réaliser une étude de faisabilité d'installation de containers de déchets à destination du parking du cimetière du centre bourg et mandate pour cela le SICTOM, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Questions diverses

- Retrouvailles : Pour terminer sur une jolie note, Céline REVOL donne lecture d'une lettre reçue d'un Monsieur de 88 ans ayant connu Romagnieu dans son enfance. En effet Monsieur PELEGRIN habitant à Nice, a notamment côtoyé à cette époque la famille de Madame BAVU,

celle-ci étant actuellement hospitalisée, une photo sera prise à son retour. Yves DURET complète en informant qu'en visitant Madame BAVU cet après-midi même, il a été témoin de la conversation téléphonique qu'elle a eu avec cet enfant qu'elle avait connu, et dont elle se souvenait avec émotion.

- Élagage : Bernard TRILLAT précise qu'il est nécessaire de faire intervenir Nicolas REVOL pour les travaux d'élagage. Un premier devis concerne la base de loisirs, s'élevant à 4 332^{€TTC} pour l'élagage de 6 peupliers et 2 bouleaux ainsi que l'abattage de 4 acacias, 2 peupliers, 2 bouleaux et 2 érables. Le 2^{ème} devis concerne l'élagage des arbres de la cour d'école (2 platanes, 1 tilleul et 2 arbustes), 2 platanes vers la ferme Chaboud, 1 acacia derrière l'église et les 11 platanes de la place pour un total de 2 418^{€TTC}.

- Présidence du TE38 : Yves DURET précise que le Président Bertrand LACHAT a été réélu à une grande majorité. A cette occasion, un guide des aides a été remis aux délégués à destination des Maires, il remet donc cet ouvrage à Céline REVOL.

Plan Communal de Sauvegarde : Yves DURET demande si un Plan de Sauvegarde existe sur la commune de Romagnieu, le Maire répond par l'affirmative en précisant que Marc RIBET se charge de travailler sur l'actualisation de ce PCS qui peut être déclenché lors de la survenue de risques majeurs (neige, tempête, accident autoroute, inondations, ...)

Sépultures : Yves DURET demande à ce que l'équipe enseignante soit prévenue les jours de sépultures afin de libérer le parking ainsi réservé aux familles endeuillées. Édith ROUX suggère de même que les élus soient tenus informés lors de décès. Le Maire approuve, le nécessaire sera fait.

Fibre optique : Fabrice DANNA demande s'il est possible de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance, la présentation complète du projet de fibre optique car beaucoup de questions sont posées et restent dans le flou. Nathalie MORETTI propose que le dossier soit mis à disposition du public sur le site internet communal. Céline REVOL explique qu'il faut dissocier le déploiement du branchement avec des intervenants différents. A ce jour, c'est la société CIRCET s'occupe d'établir le tronçon principal (la colonne vertébrale en quelque sorte du réseau de fibre) qui devrait aboutir vers mars 2021, puis dans un second temps le déploiement sera fait par un autre prestataire et enfin encore une autre aura en charge la réalisation des branchements. Yves DURET précise que c'est aussi et surtout l'information des modalités pour se brancher dont les habitants ont besoin. Céline REVOL rappelle que les plans sont validés, signés (trajet sur la ligne reliant Vulpian au Fayet en passant par le centre bourg en redescendant au niveau de la route des champagnes jusqu'à Saint-Genix-les-Villages. Le Maire ajoute que les NRO (Nœud de Raccordement Optique) sont basés uniquement à Pont de Beauvoisin et à Gare de l'Est et que ce point pourra être développé lors du prochain Conseil.

BGE : Georges GRANGE rappelle qu'il devait faire un exposé sur la Brigade de Gestion des Événements (BGE) mais qu'au regard du déroulé de la séance, il serait opportun de porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le Maire avoue qu'il s'agit d'un oubli et accepte volontiers de reporter ce point au prochain Conseil.

Projet lac : Martine RIZZON informe que la semaine dernière, une réunion s'est tenue pour travailler sur le projet du devenir de la base de loisirs, qui sera affiné mercredi après-midi à l'aide de Monsieur LANGLOIS de « Isère Tourisme ».

Commission communication : Chantal PEGOUD précise que le site internet communal a basculé en version en ligne aujourd'hui même, donc si certains constatent de petites imperfections, qu'ils n'hésitent pas à les signaler.

Commission Cantine : Chantal PEGOUD informe le Conseil que la 1^{ère} réunion cantine a permis de travailler sur le repas de Noël qui sera servi en une seule fois, le mardi 15 décembre. Si des élus sont volontaires pour aider, ils sont les bienvenus.

Soutien aux communes sinistrées : Céline REVOL relaye l'information de l'association des Maires de l'Isère qui sollicite les communes pour un soutien financier à destination des communes sinistrées des Alpes Maritimes, en précisant qu'il ne s'agit pas de prendre une décision ce soir mais plutôt d'impulser une réflexion en sachant que c'est toujours compliqué de verser une somme pour des communes extérieures et que ce rôle revient plutôt aux pouvoirs publics. La même sollicitation s'est posée lorsque l'édifice de Notre Dame à Paris a brûlé. Nathalie MORETTI approuve en précisant qu'il y a des donateurs privés aussi et qu'il revient à chacun d'y penser.

Prochains conseils le mercredi 4 novembre et mercredi 9 décembre 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20

Vu pour être affiché et publié le 29 octobre 2020

Le Maire, Céline REVOL

